

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

Présents :

M. Jean-Luc Fontaine, Maire

Mmes et MM. les Adjointes : Laure Antoine (à partir de 19h15) - Bertrand Bagard - Lionel Dondin

MM. les Conseillers Municipaux : Denis Lallemand - Aline Devaux - Sandrine Weber - Virginie Grosjean - Patrice Humbert - Guillaume Simon - Emmanuel Ruhlmann - Valérie Meoni (jusqu'à 19h11) - Jessica Sené

Pouvoirs: Virginie Grosjean à Sandrine Weber / Robert Baudinet à Jean-Luc Fontaine / Laure Antoine à Denis Lallemand jusqu'à son arrivée

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU du 18 décembre 2023, à l'unanimité

CRÉATION DE POSTES

1) CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE : POSTE D'ATSEM

Vu l'article L 332-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'entretien professionnel réalisé le 05 décembre 2023 où il apparaît que l'agent exécute son travail avec toutes les compétences requises et d'un souhait de prolonger sa mission ;

Vu la situation administrative de l'agent concerné, (CDD depuis le 04/09/2017) et de ce fait passera en CDI.

Le Maire propose la création d'un poste d'ATSEM CDI selon les conditions ci-après :

Grade : Agent Territorial Spécialisé Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

Echelon : 3

Horaire hebdomadaire : 33 H 00

Période : à compter du 1^{er} mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire telle qu'elle est présentée

(18h28 Arrivée de Jessica SENE)

2) CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE : POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu l'article L 332-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'entretien professionnel réalisé le 28 novembre 2023 ;

Vu le souhait de l'agent de prolonger sa mission ;

Vu la situation administrative de l'agent concerné, (CDD depuis le 18/04/2018) et de ce fait passera en CDI.

Le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique territorial CDI selon les conditions ci-après :

Grade : Adjoint technique territorial

Echelon : 2

Horaire hebdomadaire : 35 H 00

Période : à compter du 1^{er} mai 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Abstention de Valérie MEONI

VALIDE la proposition du Maire telles qu'elle est présentée

3) CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE : Gestion de la salle polyvalente

Le Maire rappelle la délibération n° 4.2.1.10-2023 du 15 mars 2023 créant un poste d'adjoint technique de 2^e classe contractuel pour la gestion de la salle polyvalente.

Il propose de renouveler ce poste à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le temps de travail reste inchangé soit 4 H mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

CRÉE un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel 1^{er} échelon

PRECISE que l'agent sera rémunéré sur la base de 4/151 h 67 avec 10 % de congés payés en sus

PRECISE qu'une régularisation des heures effectuées en plus sera comptabilisée en juin et en septembre de chaque année

(19h11 Départ de Valérie MEONI, procuration à Guillaume SIMON)

OUVERTURE DE CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales stipule que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le budget 2024 sera soumis au Conseil municipal en mars/avril 2024, il est donc proposé d'autoriser les dépenses d'investissement suivantes :

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2023 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 1 236 978.40 €, non compris le chapitre « emprunts et dettes ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 309 244.60 €

Le conseil municipal est saisi afin d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2024, selon la répartition suivante :

C/ 2313 : 130 000 € (*solde travaux Appartements seniors : entreprises, architectes, bureau d'études, éleveurs*)

C/2315 : **20 000 €** (*participation Travaux rue de la Gare : CCMM*)

C/2184 : **6 500 €** (*tables salle fisson + mange-debout*)

C/2183 : **1 000 €** (*photocopieur APC*)

C/2031 : **16 000 €** (*Honoraires Architecte projet commerce/périscolaire*)

TOTAL : 173 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ d'inscrire un montant d'anticipation de **173 500 €** au budget primitif 2024 selon les propositions du Maire énoncées ci-dessus

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses

(19h15 Arrivée de Virginie GROSJEAN)

TRAVAUX APPARTEMENTS SENIORS : AVENANT

Bertrand BAGARD, adjoint aux travaux présente au Conseil Municipal un avenant concernant des travaux supplémentaires ➡ **Ets BATY ELEC**

➡ Modification du système d'éclairage de la zone arrière de stationnement (fonctionnement nocturne sur détecteur de présence uniquement= selon devis de l'Entreprise n° DE004797 en date du 285/01/2024

Le montant total de ce devis s'élève à : 825 € HT soit 990 € TTC

Le montant du marché s'élève donc avenant compris à :

57 087 € HT + 11 417.40 € TVA soit 68 504.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE l'avenant tel qu'il est présenté

AUTORISE le Maire à le signer et à le notifier à l'**Ets BATY ELEC**

PROGRAMME DE TRAVAUX FORÊT COMMUNALE ANNÉE 2024

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un programme de travaux sylvicoles pour cette année 2024 concernant les parcelles 10 j et 15 i.

Le montant estimé de ces travaux est estimé par l'ONF à 4 950 € HT.

Il précise que ce programme a déjà été reporté.

Mais au vu des travaux d'investissement en cours et les futurs projets sur notre Commune, le Maire propose de reporter ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

REPORTE le programme de travaux sylvicoles tel qu'il est présenté par l'ONF

RENOUVELLEMENT BAIL DE PÊCHE : SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS A LA LIGNE DE XEUILLEY

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 7.10.29-2019 en date du 30 septembre 2019 prolongeant le bail de pêche pour une durée de 5 ans au prix annuel de 23 €.

Il propose de le renouveler pour une durée de 5 ans mais ce, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire à savoir un renouvellement de 5 ans à titre gratuit

AUTORISE le Maire à signer le bail correspondant avec le Président de l'Association

REMBOURSEMENT ACHATS FAITS PAR UN ÉLU

Le Maire propose de rembourser à Patrice HUMBERT, conseiller municipal, la somme de **60.57 €** correspondant à l'achat de clémentines pour la cérémonie des vœux et la reproduction de clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

(Patrice HUMBERT n'ayant pas pris part au vote)

AUTORISE le Maire à rembourser la somme telle qu'énoncée

CARTES CADEAUX AUX JEUNES DIPLÔMÉS 2023

Le Maire rappelle la cérémonie des vœux du 06 janvier dernier où des cartes cadeaux ont été remises aux jeunes récipiendaires de diplômes de l'année 2023 : 30 € pour le brevet des collèges, 50 € pour les autres diplômes.

Ces cartes cadeaux ont été achetées auprès de la Poste pour un montant de 1 030 €. Le CCAS étant dissous, le Maire propose que cette facture soit réglée sur le budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition du Maire

PRÉCISE que l'imputation de cette dépense se fera sur le compte 6232 (*fêtes et cérémonies*) - budget principal de la Commune

PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ENSEMBLE ÉCOLE, PÉRISCOLAIRE, MAISON : Demandes de subventions DETR, DSIL, FONDS VERT

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 3.1.1.35-2023 du 30 juin 2023 portant acquisition d'un bien immobilier et la délibération n° 7.1.55-2023 du 25 octobre 2023 portant sur la validation de la mission et étude préliminaires portées par les Architectes VALLETTE Denis et CROZETIERE Romain.

Il présente l'étude réalisée par les Architectes qui fait état de la situation actuelle et la projection de belles opportunités pour le déplacement du périscolaire dans la maison nouvellement acquise et par l'installation d'un commerce de proximité dans l'actuel périscolaire ainsi qu'une grande réserve foncière pour l'implantation de futurs équipements collectifs.

Cette étude présente les plans des futurs projets (périscolaire, aménagements extérieurs, commerce) et fait état de l'estimation financière qui se décompose comme suit (prix en HT :

POUR LA PARTIE PERISCOLAIRE

RESTRUCTURATION DE L'EXISTANT	:	313 900 €
EXTENSION	:	331 500 €
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	:	52 000 €
TOTAL	:	<u>697 400 €</u>

POUR LA PARTIE AMENAGEMENTS EXTERIEURS

ALLEE DE L'ECOLE	:	<u>88 400 €</u>
------------------	---	------------------------

POUR LA PARTIE COMMERCE

RESTRUCTURATION DE L'EXISTANT	:	261 300 €
AMENAGEMENT EXTERIEURS	:	51 200 €
TOTAL	:	<u>312 500 €</u>

POUR LA PARTIE ALLEE PLANTEE ET PLATEAU TERRAIN MULTISPORTS

AMENAGEMENT EXTERIEURS	:	460 800 €
TOTAL	:	<u>460 800 €</u>

L'estimation de l'ensemble de ce projet de requalification s'élève à : **1 559 100 € H.T.**

Le Maire propose donc de solliciter les subventions liées à ce projet de requalification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR, DSIL, Fonds Verts

Nota : Cette délibération est susceptible d'être affinée en fonction des financeurs

POINTS DIVERSES

Acquisition du terrain de M. HERBAU, route de Pierreville
Saloir cassé

Séance levée à 18 h 45

La secrétaire de séance

Aline DEVAUX

